



global witness

Cameroun

Projet Appui d'un Observateur Indépendant
au Contrôle et au Suivi
des Infractions Forestières au Cameroun

**Approuvé par le Ministère de
l'Environnement et des Forêts**

**Rapport de l'Observateur Indépendant
No. 075Fr**

Mission conjointe UCC – Observateur Indépendant

Titre	UFA 10 031
Localisation	Messok, Arrondissement de Lomié, Département du Haut-Nyong, Province de l'Est
Date de la mission	19 août 2003
Société	Ingénierie Forestière (Titulaire)

Equipe Observateur Indépendant (Global Witness):

*M. Serge C. Moukouri, Assistant Technique
M. Owada Jean Cyrille, Assistant Technique
M. Tangyie Che Célestine, Chauffeur*

TABLE DES MATIERES

1. RESUME EXECUTIF	1
2. MOYENS UTILISES	2
3. COMPOSITION DE LA MISSION	2
4. CONTRAINTES	2
5. RESULTATS DE LA MISSION	2
5.1 Résumé du cas	2
5.2 Vérification de terrain par la mission	2
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	3

1. RESUME EXECUTIF

La poursuite du programme des missions de contrôle, entamé depuis le 12 août 2003, a conduit l'équipe de l'Unité Centrale de Contrôle (UCC) au sein de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) 10 031, en compagnie de l'Observateur Indépendant (Global Witness). Cette visite a eu lieu le 19 août 2003.

Attribuée à la société Ingénierie Forestière (IngF), ainsi que l'indique la Convention Provisoire signée le 23 octobre 2000, l'UFA 10 031 est localisée dans l'Arrondissement de Lomié, Département du Haut-Nyong, Province de l'Est.

La société en exploite l'Assiette Annuelle de Coupe (AC) No.03 pour le compte de l'exercice en cours.

Après un tour des principales bretelles proches des limites artificielles de ce chantier en début d'activités et une vérification des documents de chantier, la mission n'a pas relevé d'infractions.

L'Observateur Indépendant recommande une mission en fin d'exercice dans ce titre d'exploitation.

Le Comité de Lecture recommande que les missions conjointes devraient se munir de toute la documentation officielle avant de se rendre sur le terrain.

2. MOYENS UTILISES

- 1 Pick Up Toyota Hilux
- 1 Moto Yamaha 100
- 3 GPS de marque Garmin
- 1 Caméra vidéo de marque Sony
- 1 Ordinateur portable de marque Sony

3. COMPOSITION DE LA MISSION

Outre MM. Moukouri et Owada de l'équipe de l'Observateur Indépendant, Mme Essono Danièle et M. Djibrilla, agents de l'UCC ; M. James Afene Obam, Cadre de la Direction des Forêts ; le Chef Section Forêt du Haut-Nyong et le collaborateur du Chef de Poste forestier de Lomié ont pris part à cette mission.

4. CONTRAINTES

L'équipe de contrôle a quitté Yaoundé sans avoir une idée précise des titres à contrôler. Cette situation ne favorise pas la préparation de la documentation nécessaire au contrôle des titres ciblés. De même, l'Observateur Indépendant s'interroge sur la fiabilité des cartes qui sont mises à la disposition de la mission par les exploitants forestiers.

5. RESULTATS DE LA MISSION

5.1 Résumé du cas

L'UFA 10 031, attribuée à la société Ingénierie Forestière (IngF), est l'objet de la concession forestière No. 1041 dont la Convention Provisoire a été signée en octobre 2000. Cette UFA couvre une superficie provisoire de 41,202 hectares. L'AC No.03 est en cours d'exploitation pour l'exercice 2003.

5.2 Vérification de terrain par la mission

Sur le terrain, la mission a parcouru les bretelles et les pistes de débardage proches des limites artificielles de l'AC No.03. Elle a aussi vérifié le marquage des souches des arbres abattus et les documents de chantier sans relever d'irrégularités. Cependant la mission a noté que les culées des bois abattus n'étaient pas marquées. Le non-marquage des culées ne constitue pas une infraction en tant que telle. Mais son importance pour un exploitant est indéniable dans la vérification du respect des diamètres minimum exploitables (DME) en cas d'abattage en-dessous du diamètre minimum constaté sur le parc.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La vérification des limites, le marquage des souches d'arbres abattus et la tenue des documents de chantier sont les trois dimensions de contrôle sur lesquelles la mission s'est appesantie. Aucune irrégularité n'a été constatée.

L'Observateur Indépendant recommande une mission en fin d'exercice dans ce titre d'exploitation.

Le Comité de Lecture recommande que les missions conjointes devraient se munir de toute la documentation officielle avant de se rendre sur le terrain.